ANNEXE 1 AU REGLEMENT DE CONSULTATION

**CADRE DE MEMOIRE TECHNIQUE**

Marché de prestations d’organisation et coordination du séminaire TNE

du 06 mai 2026 pour l’académie d’Aix-Marseille

Conformément au règlement de consultation, le candidat produit un mémoire technique en respectant le présent cadre qui ne dépassera pas 25 pages en format A4. Un travail de synthèse est donc attendu afin de fournir des informations claires et concises.

Ce document doit obligatoirement être renseigné sans modifier la trame du cadre – mais en pouvant la compléter – et joint à l’offre. Il peut être accompagné de tout document utile, apportant des précisions aux réponses formulées dans la limite de 20 pages. Aucun document complémentaire ne sera pris en compte sauf si renvoi expressément mentionné dans la section concernée (annexe et page).

Le présent document constitue la justification de l’offre au regard des critères suivants :

CRITERE 1 VALEUR TECHNIQUE (45 % de la note finale)

CRITERE 2 CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES (15% de la note finale)

**CRITERE 1 VALEUR TECHNIQUE (45 % de la note finale)**

**SOUS-CRITERE 1 : ORGANISATION LOGISTIQUE ET MOYENS HUMAINS /20**

Qualité et pertinence de la proposition méthodologique du candidat pour réaliser la mission logistique (modalités d’aménagement des espaces et installation des mobiliers) / 8

Méthodologie de travail et modalités de coordination avec les organisateurs, les exposants et les services du site d’accueil pour l’aménagement de l’espace et la restauration / 8

Composition de l’équipe projet pressentie pour ce marché (nombre de personnes affectées, expérience, répartition des missions, mobilité, disponibilité…) avec l’identification d’un interlocuteur dédié / 4 :

**SOUS-CRITERE 2 : RESTAURATION ET MOYENS HUMAINS / 15**

**Description du service, diversité et équilibre des menus, menu type avec adaptation des propositions aux contraintes de l’évènement, modalités d’approvisionnement / 10**

**Adéquation des moyens humains avec les besoins du cahier des charges pour réaliser une prestation de qualité / 5**

**SOUS-CRITERE 3 : SIGNALETIQUE / 10**

Description des modalités d’impression des supports et qualité écologique des produits

**CRITERE 2 CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES (15 % de la note finale)**

**SOUS-CRITERE 1 : CRITERE GLOBAL DE PRODUITS DE QUALITE DURABLE OU ISSUS DE L’AGRICULTURE BIOLOGIQUE / 5**

Application des lois Egalim et Climat et Résilience, circuits courts, saisonnalité des produits.

**SOUS-CRITERE 2 : APPLICATION DE LA LOI AGEC / 5**

**Mesures proposées en application des dispositions de la loi AGEC (contenants alimentaires, encre de marquage, lutte contre le gaspillage alimentaire...)**

**Le candidat décrit les démarches mises en place pour prévenir et lutter contre le gaspillage alimentaire,** aussi bien en amont qu’en aval de la prestation et les partenaires associés.

**SOUS-CRITERE 3 : PROPORTION DE FOURNITURES ISSUES DU REEMPLOI OU DE LA REUTILISATION / 5**

**Le soumissionnaire est jugé sur sa capacité à proposer du mobilier et des éléments de décoration issus du réemploi ou de la réutilisation**